EDK | CDIP | CDPE | CDEP |
Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

Nº 3
nov. 2019
édition française

éducation ch

Sommaire:

ASSEMBLÉE ANNUELLE DE LA CDIP DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019
Principaux thèmes et décisions pages 2 et 3

ZOOM
Edulog – Sécurité et confiance à l'école numérique pages 3-4
Pédagogie spécialisée – Premiers résultats de la nouvelle statistique de l'OFS page 5

ACTUALITÉS EN BREF
Vient de paraître – Nouveautés IDES – Agenda page 6

ÉDITORIAL

LA CDIP LANCE EDULOG

L'école est tenue de garantir aux enfants et aux jeunes qui lui sont confiés un environnement d'apprentissage qui soit sûr, et ce, également lorsqu'il s'agit d'un environnement numérique. Or, dans un monde numérisé qui ignore les limites des classes, des établissements scolaires, des communes ou des cantons, l'identité numérique, sa vérifiabilité et sa protection jouent un rôle de plus en plus important.

Silvia Steiner, conseillère d'État (ZH) et présidente de la CDIP

Les cantons ont œuvré ensemble pour relever ce défi. Avec Edulog, qui est la Fédération des services d'identité de l'espace suisse de formation (connue jusqu'ici sous le nom du projet FIDES), nous venons de franchir une étape décisive. La création de cette fédération a été décidée par la CDIP le 24 octobre 2019.

Que l'on soit parvenu à lancer Edulog peut être considéré comme un grand succès. Ce projet d'envergure pour l'espace suisse de formation est la principale des mesures mises en œuvre par la CDIP dans le cadre de la stratégie numérique que les cantons ont approuvée en juin 2018. Edulog est un projet à la fois vaste et ambitieux: sachant que les cantons connaissent des situations différentes du point de vue organisationnel, technique et juridique, il fallait trouver une solution à laquelle puissent se rallier les divers systèmes cantonaux. On y est parvenu.

La fédération n'impose pas verticalement des identités numériques, mais elle s'appuie sur les services d'identité qui existent ou qui vont être créés dans les cantons. Le «passeport» ouvrant les portes de l'univers numérique aux enfants et aux jeunes reste donc délivré par les instances responsables des écoles, qui conservent ainsi l'autorité suprême sur l'identité numérique des élèves. C'est important, car la sécurité des données est absolument primordiale.

Le périmètre central de la fédération est l'identité numérique personnelle. La fédération simplifiera également beaucoup de choses sur le plan individuel; il n'y aura par exemple plus qu'un seul identifiant pour l'ensemble des services. Elle renforcera dans le même temps la position des instances scolaires dans les négociations avec les fournisseurs actifs notamment à l'échelle internationale.

Avec Edulog, nous nous assurons que nos élèves pourront continuer à évoluer dans leur environnement numérique d'apprentissage en toute sécurité et en toute confiance.

À L'ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DE LA CDIP DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019

Les 26 directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique siègent trois fois par an en assemblée plénière. Les dossiers sont préparés par le Comité de la CDIP, qui se réunit quatre fois par an.
Voici les principaux thèmes et décisions de l'assemblée annuelle des 24 et 25 octobre 2019 à Scuol (GR).

L'assemblée annuelle de la CDIP des 24 et 25 octobre 2019 à Scuol (GR)

Services d'identité de l'espace suisse de formation: création d'une fédération décidée

Assemblée plénière des 24 et 25 octobre: l'Assemblée plénière a approuvé le 24 octobre la création de la Fédération des services d'identité de l'espace suisse de formation. La CDIP lancera cette fédération le 1er novembre 2019, sous le nom d'Edulog (au lieu de FIDES, utilisé jusqu'alors). Son secrétariat sera assuré par l'agence spécialisée educa.ch. Les premiers accès en ligne via la fédération seront possibles dès le début de l'année scolaire 2020/2021.

| www.cdip.ch > Actuel > Communiqués de presse

| article de fond page 3

Évolution du gymnase: suite des travaux en vue d'une actualisation des textes de référence décidée

Assemblée plénière des 24 et 25 octobre: en septembre 2018, le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) et la CDIP avaient mandaté un groupe de pilotage pour analyser la nécessité d'une actualisation du plan d'études cadre de la CDIP pour les écoles de maturité, qui date de 1994, et du règlement de reconnaissance de la maturité (RRM) ou de l'ordonnance ayant le même objet (ORM), de 1995. Prenant connaissance du rapport du groupe de pilotage le 24 octobre 2019, l'Assemblée plénière de la CDIP a décidé de la suite des travaux. Elle a chargé le Secrétariat général d'élaborer d'ici à janvier 2020 une proposition d'organisation de projet visant à la réalisation des trois objectifs suivants: (1) actualiser le plan d'études cadre de la CDIP; (2) explorer la possibilité d'une révision de l'art. 6 du RRM / de l'ORM (en vue d'une harmonisation de la durée minimum de la formation gymnasiale) et éventuellement d'autres dispositions; (3) clarifier les responsabilités et compétences des acteurs impliqués dans le développement de la qualité de la formation gymnasiale.
La décision a été prise d'un commun accord avec le DEFR, et les travaux seront menés en collaboration avec le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Il est prévu d'y associer également les organes spécialisés travaillant dans ce domaine auprès de la CDIP et de la Confédération, les recteurs et rectrices de gymnase, le corps enseignant de différents degrés de formation et les universités.

| www.cdip.ch > Documentation > Documents officiels > Décisions

Objectifs nationaux de formation: la langue de scolarisation et les mathématiques testées en 2022

Assemblée plénière des 24 et 25 octobre: l'Assemblée plénière a décidé que l'enquête 2022 de vérification des objectifs nationaux de formation (compétences fondamentales) porterait sur la langue de scolarisation et les mathématiques. La décision de réaliser cette enquête avait déjà été entérinée en juin 2017, ainsi que la fait que celle-ci porterait sur la 4e année de scolarité[1], c'est-à-dire sur des élèves âgés de 8 ou 9 ans.

| www.cdip.ch > Documentation > Documents officiels > Décisions

Élection complémentaire: Christian Schäli élu au Comité de la CDIP

Assemblée plénière des 24 et 25 octobre: l'Assemblée plénière a élu membre du Comité de la CDIP pour 2020 et 2021 Christian Schäli, conseiller d'État en charge du Département de l'éducation et de la culture du canton d'Obwald et président de la Conférence des directeurs de l'instruction publique de Suisse centrale (BKZ). Il y siégera en tant que second représentant de la conférence de Suisse centrale aux côtés de Michael Stähli (SZ). Christian Schäli succède à Reto Wyss (LU), qui dirige depuis juillet 2019 le Département des finances de son canton.
La composition actuelle du Comité de la CDIP peut être consultée à l'adresse

| www.cdip.ch > La CDIP > Organes politiques > Liste des membres de la CDIP

Christian Schäli, conseiller d'État (OW)

[1] La numérotation correspond aux années de scolarité obligatoire en Suisse (de 1 à 11) et inclut deux années d'école enfantine ou les deux premières années de cycle élémentaire.

Dialogue culturel national: délégation des cantons nommée

Assemblée plénière des 24 et 25 octobre: l'Assemblée plénière a nommé la délégation qui représentera les cantons au niveau politique au sein du Dialogue culture national. Il s'agit de Jacqueline Fehr (conseillère d'État, ZH), de Christian Schäli (conseiller d'État, OW) et de Jean-Pierre Siggen (conseiller d'État, FR). Jusqu'alors, la délégation se composait de Reto Wyss (conseiller d'État, LU), de Jacqueline Fehr et Jean-Pierre Siggen.

| www.cdip.ch > Domaines d'activités > Culture

Concordats spéciaux

Écoles professionnelles: tarifs fixés pour l'année scolaire 2021/2022

Conférence AEPr du 25 octobre: la Conférence des cantons membres de l'accord sur les écoles professionnelles (AEPr) a adapté le montant des contributions aux écoles professionnelles pour l'année scolaire 2021/2022. Il sera de 14 400 francs (au lieu de 14 300 francs) pour les écoles à plein temps et restera à 7800 francs pour les écoles à temps partiel. Il s'agit des sommes que verse annuellement un canton par élève fréquentant une école professionnelle ou une formation transitoire dans un autre canton.

La CDIP a également siégé en tant que Conférence de l'accord intercantonal sur les contributions dans le domaine des écoles supérieures (AES) et pris plusieurs décisions relatives à l'application de l'AES.

| www.cdip.ch > Documentation > Recueil des bases légales 3.6.1

Jon Domenic Parolini, conseiller d'État (GR), la présidente de la CDIP Silvia Steiner, conseillère d'État (ZH) et le conseiller fédéral Guy Parmelin

ZOOM I

EDULOG
SÉCURITÉ ET CONFIANCE À L'ÉCOLE NUMÉRIQUE

Edulog est le nom de la Fédération des services d'identité de l'espace suisse de formation. Les directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique ont approuvé sa création lors de leur assemblée annuelle les 24 et 25 octobre 2019 à Scuol.

Le contexte

Le but de la fédération est de réunir sur le plan national les solutions d'identification numérique mises en place par les cantons pour le système éducatif. Elle ne remplace pas les services d'identité cantonaux, mais elle les intègre. Parallèlement, les fournisseurs de services en ligne publics et privés ont la possibilité de rejoindre eux aussi à cette interface nationale. Ils s'engagent dans ce cas à respecter à des normes et règles précises.

Ce qu'apporte Edulog

Avec Edulog, les élèves, le corps enseignant ainsi que le personnel administratif des établissements de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II (gymnases, écoles de culture générale et écoles professionnelles) pourront à l'avenir avoir accès aux services en ligne qu'ils utilisent dans le contexte scolaire.
La fédération protège les données personnelles, sécurise les accès numériques et crée un espace de confiance pour l'apprentissage avec le numérique. L'identification via Edulog accompagnera les enfants et les jeunes tout au long de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II. La transition vers le degré tertiaire est également assurée.

L'organisation

La fédération est mandatée par la CDIP. Le règlement d'organisation adopté le 24 octobre par la CDIP définit la structure, le financement, l'organisation et le pilotage de la fédération. Le coût de l'exploitation de l'infrastructure centrale s'élève à 1,8 million de francs par année.
Educa.ch, l'agence spécialisée dans le domaine des TIC et de l'éducation, assumera la gestion d'Edulog et agira au titre de secrétariat de la fédération. Quant à l'exploitation technique, elle sera attribuée moyennant un appel d'offres.

Rétrospective: la phase initiale

La CDIP a donné son feu vert à la phase de test et de mise en place initiale de la fédération, encore sous le nom de FIDES, le 22 mars 2018. La direction du projet a été confiée à l'agence educa.ch. Durant cette phase initiale, les bases de la fédération ont été élaborées avec une large implication des parties concernées, notamment les cantons. Une phase pilote, à laquelle ont participé de fournisseurs d'identités et de service et lors de laquelle des tests pratiques ont été réalisés dans des classes d'école, a conduit à de bons résultats. Elle a permis de constater que les fournisseurs de services numériques ainsi que les éditions scolaires étaient très intéressés à adhérer à la fédération.

Perspective: la suite du calendrier

Le secrétariat Edulog rattaché à l'agence spécialisée educa.ch a pris ses fonctions le 1er novembre 2019. L'entrée en service sur le plan opérationnel interviendra, selon la planification actuelle, au début de l'année scolaire 2020/2021. Les premiers élèves, enseignantes et enseignants et membres du personnel administratif des établissements scolaires pourront dès lors accéder à des services numériques via Edulog.
Chaque canton détermine son propre calendrier en vue de l'utilisation d'Edulog. La fédération permet en effet une variabilité dans la procédure selon les structures d'organisation, tenant compte en cela des situations différentes dans les cantons. En fonction des conditions organisationnelles, techniques et juridiques, l'adhésion à la fédération peut ainsi impliquer l'ensemble du canton ou intervenir au niveau des communes, voire des établissements. Elle peut aussi se faire par degrés scolaires. Selon toute vraisemblance, plusieurs cantons y adhéreront dès la rentrée 2020/2021.

| www.edulog.ch

| www.cdip.ch > Actuel > Communiqués de presse

| www.cdip.ch > Documentation > Documents officiels > Décision de la CDIP

Ida utilise Edulog

Sur le site web des éditions scolaires A, Ida clique sur «login avec Edulog». Elle se connecte avec son identifiant Edulog et peut ainsi accéder au matériel complémentaire du moyen d'enseignement des mathématiques employé en classe. Avec son Edulog, elle peut accéder non seulement à ces documents, mais aussi à tous les services en ligne qui sont utilisés dans son école ou au degré scolaire concerné dans son canton et qui sont affiliés à la fédération. Il peut s'agir de ressources en lignes proposées par des éditions scolaires, d'applications d'apprentissage, de solutions *cloud* ou d'autres services. Pour les utiliser, Ida n'a plus qu'un seul login à mémoriser.
Lors de la connexion avec Edulog, aucune donnée personnelle n'est transmise, et Ida n'a pas non plus de conditions d'utilisation à accepter ou de choses similaires à faire. Mais elle sait que si elle se connecte avec son Edulog, alors elle se retrouve dans un espace sécurisé où elle peut travailler sans problème.
Si un jour Ida déménage, son identifiant Edulog la suivra. Et quelques années plus tard, quand elle ira dans une école du secondaire II, son Edulog sera toujours valable.
C'est le canton où habite Ida qui fixe le moment à partir duquel elle pourra utiliser Edulog. Il définit le calendrier et la procédure en vue de l'utilisation d'Edulog.

edulog

Föderation der Identitätsdienste im Bildungsraum Schweiz
Fédération des services d'identité de l'espace suisse de formation
Federazione dei servizi di identità nello spazio formativo svizzero
Federaziun dals servetschs d'identitad en il spazi da furmaziun svizzer

INFOGRAPHIQUE

LA FORMATION PROFESSIONNELLE SUPÉRIEURE, PILIER IMPORTANT DE LA FORMATION TERTIAIRE

L'OCDE a publié en septembre dernier son rapport *Regards sur l'éducation*. Cette publication annuelle présente des données statistiques sur l'éducation émanant de 36 pays de l'OCDE ainsi que d'autres pays. Dans l'édition 2019, l'accent est mis sur la formation tertiaire. Celle-ci attire, dans l'ensemble des pays de l'OCDE, de plus en plus de jeunes adultes. Ainsi, en 2018, la proportion des 25–34 ans titulaires d'un diplôme du degré tertiaire était de 44 %, alors qu'elle était de 35 % dix ans plus tôt.
En Suisse, durant la même période, la proportion de personnes de ce groupe d'âge détentrices d'un diplôme du degré tertiaire est passée de 38 à 51 %. Ce qu'il est important de noter, c'est qu'il s'agit, dans un quart des cas environ, de diplômes de formation professionnelle supérieure. Ceux-ci constituent ainsi, à côté des diplômes de hautes écoles, un pilier important de la formation tertiaire. Dans le cadre de la comparaison internationale fondée sur la classification ISCED (International Standard Classification of Education), les brevets fédéraux et les diplômes des écoles supérieures sont classés au niveau 6 ISCED (bachelor ou titre équivalent), et les diplômes fédéraux au niveau 7 (master ou titre équivalent).

Jeunes adultes (25-34 ans) titulaires d'un diplôme du degré tertiaire, en %, 2008 → 2018, en comparaison avec une sélection de pays européens

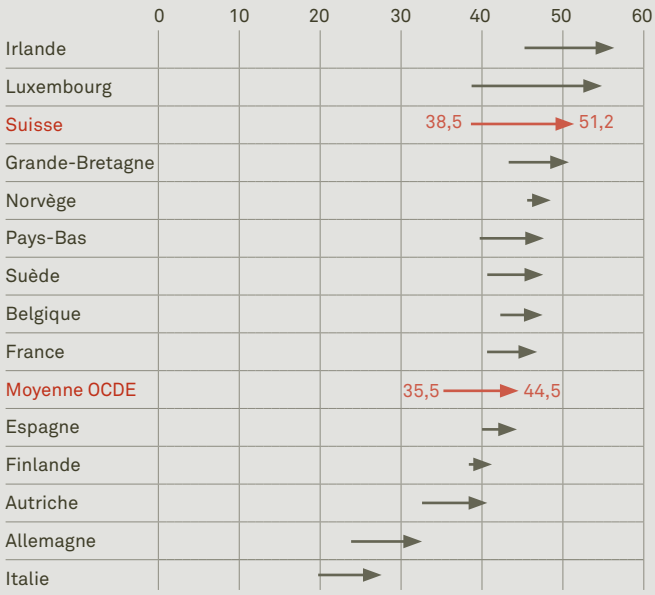

Source: *Regards sur l'éducation 2019 – Les indicateurs de l'OCDE*

ZOOM

PÉDAGOGIE SPÉCIALISÉE

PREMIERS RÉSULTATS DE LA NOUVELLE STATISTIQUE DE L'OFS

par Romain Lanners, directeur du CSPS[1] À la fin du mois d'octobre, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a publié sa nouvelle statistique de la pédagogie spécialisée, très attendue, pour l'année scolaire 2017/2018. Cette modernisation comble une lacune importante, étant donné que l'ancienne statistique remontait au système de l'assurance-invalidité et n'était plus en mesure, depuis un certain temps déjà, de refléter correctement l'évolution vers «l'école pour tous» de ces dernières années. L'ancienne statistique indiquait toutefois déjà le taux de séparation, de sorte qu'on sait aujourd'hui qu'il a baissé de 5,2 % à 3,3 % ces quinze dernières années. Depuis 2004, le nombre d'élèves scolarisés dans une structure séparative est ainsi passé de 50 000 à 32 000, soit une diminution de 40 % (Lanners, 2018). Jusqu'ici, en revanche, on ne connaissait ni le nombre total des élèves bénéficiant de mesures renforcées ni celui des élèves à besoins éducatifs particuliers intégrés dans des classes ordinaires. La nouvelle statistique vient maintenant combler cette lacune.
Outre les chiffres relatifs au personnel enseignant (spécialisé) et aux écoles (spécialisées), la nouvelle statistique de l'OFS comprend trois rubriques se rapportant aux élèves, à savoir la forme de scolarisation, l'adaptation du plan d'études et les mesures renforcées de pédagogie spécialisée.

La nouvelle statistique distingue les domaines représentés dans le graphique 1, trois résultats attirant l'attention:

- À l'échelle suisse, le taux d'élèves en école spécialisée s'établit à 1,8 %. Durant l'année scolaire 2017/2018, 17 000 élèves fréquentaient une classe d'école spécialisée, soit une structure séparative ne relevant pas de l'école ordinaire. L'école ordinaire comporte cependant elle aussi des classes regroupant des élèves à besoins éducatifs particuliers. Les classes spéciales, telles que les classes mixtes, étaient fréquentées par 0,8 % des élèves, chiffre auquel s'ajoutent les élèves des classes d'introduction (0,3 %) et des classes pour allophones (0,3 %). La classe d'introduction répartit le programme de la 3e année de scolarité[2] sur deux ans, et les élèves ne la fréquentent que durant une période limitée, ce qui est également le cas de la classe pour allophones.
- Pour 4,3 % des élèves, les objectifs individuels d'apprentissage étaient adaptés, ce qui peut s'appliquer à une ou plusieurs branches. De telles adaptations du plan d'études s'avèrent fréquentes dans les classes spéciales de l'école ordinaire (60 %), les classes pour allophones (66,5 %) et les classes d'école spécialisée (82,6 %). En revanche, 40 % des élèves des classes spéciales et 17,4 % de ceux des classes d'école spécialisée suivaient le plan d'études ordinaire, ce qui amène à se demander quelles étaient les circonstances freinant dans ce cas l'intégration dans une classe ordinaire. La présente statistique ne permet pas de répondre à cette question.
- Durant l'année scolaire 2017/2018, 4,5 % des élèves de Suisse bénéficiaient, par décision cantonale, de mesures renforcées de pédagogie spécialisée (voir graphique 2). En ce qui concerne les mesures dites non renforcées (mesures ordinaires ou simples), bien qu'elles n'apparaissent pas dans la statistique, on peut estimer que plus ou moins 15 % des élèves avaient besoin de soutien de ce type.

Graphique 1 Domaines couverts par la statistique modernisée

École	École ordinaire		École spécialisée
Classes	Classe ordinaire	Classe spéciale*	Classe de l'école spécialisée
Plan d'études (PE)	PE régulier PE régulier sauf dans 1–2 branches PE régulier sauf dans 3 branches ou plus		
Mesures renforcées (MR)	Une partie des élèves bénéficie de mesures renforcées		Tous les élèves bénéficient de MR

*Au sein des classes spéciales, on distingue
- les classes pour allophones,
- les classes d'introduction et
- les autres classe spéciales

Graphique 2 Pourcentage d'élèves bénéficiant de mesures renforcées

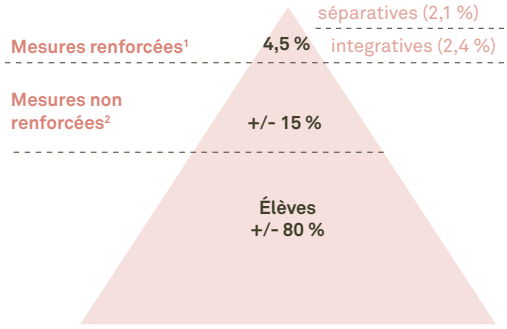

Élèves de la scolarité obligatoire

[1] Les mesures renforcées se caractérisent notamment par une longue durée, une intensité soutenue et/ou un niveau élevé de spécialisation des intervenants. Le droit à des mesures renforcées est établi au moyen d'une procédure d'évaluation individuelle.
[2] Les mesures non renforcées correspondent à un soutien ponctuel, limité dans le temps, du type logopédie, psychomotricité ou classe de soutien individualisé ou collectif.

La nouvelle statistique livre ainsi trois importantes valeurs de référence: le taux de séparation, ainsi que le taux d'élèves en école spécialisée, qui en fait partie, le taux d'élèves dont le plan d'études a été adapté et celui des élèves bénéficiant de mesures renforcées. Ces trois groupes peuvent coïncider, mais pas nécessairement. Les élèves bénéficiant de mesures renforcées sont en effet scolarisés dans des structures intégratives ou dans des structures séparatives, et ces dernières peuvent également compter des élèves suivant le plan d'études ordinaire.
Ainsi modernisée, la statistique de la pédagogie spécialisée vient éclairer de multiples façons l'amélioration de l'intégration scolaire, démontrant que de plus en plus d'élèves à besoins éducatifs particuliers vivent «l'école pour tous» comme une réalité quotidienne. Les données publiées à la fin du mois d'octobre seront enrichies en 2020 par des analyses cantonales.

| OFS (2019). *Statistique de la pédagogie spécialisée. Année scolaire 2017/18.* Neuchâtel, Office fédéral de la statistique. https://www.bfs.admin.ch/asset/fr/1961-1800

| Lanners, R. (2018). Le concordat sur la pédagogie spécialisée souffle ses dix bougies. *Revue suisse de pédagogie spécialisée*, 3, 49–55. https://edudoc.ch/record/132372

[1] Le CSPS est le Centre suisse de pédagogie spécialisée de Berne. Sur la base d'une convention de prestations avec la CDIP, il soutient les cantons dans l'application de leurs stratégies en matière de pédagogie spécialisée.

[2] La numérotation correspond aux années de scolarité obligatoire en Suisse (de 1 à 11) et inclut deux années d'école enfantine ou les deux premières années de cycle élémentaire.

ACTUALITÉS EN BREF

VIENT DE PARAÎTRE

L'éducation numérique à l'école en Europe

Le réseau européen Eurydice a publié un rapport intitulé *Digital Education at School in Europe*. Ce rapport contient notamment des informations sur les plans d'études, l'évaluation des compétences numériques et les concepts de compétences pour le corps enseignant. Il fournit aussi des indications sur les stratégies et politiques nationales actuelles en lien avec l'éducation et la formation numériques.
Dans cette publication, 38 pays sont représentés. Les données relatives à la Suisse ont été élaborées et mises à disposition par le centre d'information et de documentation IDES de la CDIP et par le SEFRI.

Digital Education at School in Europe, Eurydice 2019 (151 pages, en anglais)

| https://eacea.ec.europa.eu > National Policies Platform > Eurydice > Comparative Reports

Données dans l'éducation – Données pour l'éducation

L'utilisation croissante des technologies numériques de l'information et de la communication génère un volume toujours plus important de données dans le domaine de l'éducation. Quel est le potentiel de ces «données de l'éducation»? Comment peuvent-elles être utilisées? Quel droits doivent être préservés et quels intérêts doivent être pris en compte?
Le rapport *Données dans l'éducation – Données pour l'éducation* soulève ces questions et définit la marge de manœuvre à l'intérieur de laquelle une future politique d'utilisation des données peut être formulée pour l'espace suisse de formation. Il a été rédigé par educa.ch, en collaboration avec des experts et sur mandat de la Confédération (SEFRI) et des cantons (CDIP).

educa.ch (2019). *Données dans l'éducation – Données pour l'éducation. Bases et pistes de réflexion en vue de l'élaboration d'une politique d'utilisation des données pour l'espace suisse de formation* (disponible en français et en allemand)

| www.educa.ch > Expertise

Édition actualisée du *Manuel pour la formation en entreprise*

Le *Manuel pour la formation en entreprise* s'adresse aux personnes chargées de la formation des apprentis dans les entreprises. Il contient toutes les informations et toute la documentation dont elles ont besoin. Le manuel, qui inclut aussi le *Lexique de la formation professionnelle*, est publié par le Centre suisse de services Formation professionnelle | orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO).

CSFO (2019). *Manuel pour la formation en entreprise* (5e édition) (disponible en français, allemand et italien sous forme imprimée et sous forme d'eBook)

| http://hb.berufsbildung.ch/dyn/3493.aspx

NOUVEAUTÉS IDES

Enquête 2018/2019 en ligne

Le centre d'information et de documentation IDES vient de publier en ligne les résultats de son enquête 2018/2019 auprès des cantons. Cette enquête annuelle concerne les structures des systèmes éducatifs cantonaux et l'organisation scolaire.
IDES a par ailleurs adapté, en collaboration avec les départements cantonaux de l'instruction publique, les présentations graphiques des structures scolaires cantonales pour l'année 2019/2020.
Enfin, il a aussi actualisé les informations contenues dans les dossiers thématiques suivants: *Grilles-horaires de la scolarité obligatoire*; *Passage degré primaire – degré secondaire I: bases légales*; *Assurance et développement de la qualité au niveau de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II: bases légales*.

| Enquête auprès des cantons: http://www.cdip.ch/dyn/16272.php

| Structures scolaires cantonales: http://www.cdip.ch/dyn/15425.php

| www.edudoc.ch > Collections spécifiques > Institutions > Dossiers thématiques IDES

AGENDA

Prix suisse de la recherche en éducation 2019 attribué à l'Università della Svizzera italiana

La Confédération et les cantons octroient ensemble le Prix suisse de la recherche en éducation. Le Prix 2019 a été décerné au Prof. Benedetto Lepori de l'Università della Svizzera italiana (USI) ainsi qu'à ses coauteurs, le Prof. Marco Seeber de l'Université d'Agder et le Prof. Andrea Bonaccorsi de l'Université de Pise. Le travail primé étudie la concurrence entre les hautes écoles européennes pour attirer des chercheuses et chercheurs qualifiés.
Le conseiller fédéral Guy Parmelin et la conseillère d'État Silvia Steiner, présidente de la CDIP, ont remis le prix aux chercheurs le 21 octobre 2019 à Berne.

| www.prixdelarecherche.ch

Impressum

éducationch paraît trois fois par an après les assemblées plénières de la CDIP (en mars, juin et octobre/novembre), présente les principales décisions prises par la CDIP et donne des nouvelles des projets en cours.

éducationch N° 3, novembre 2019
Édition française, tirage 450
Éditeur & copyright:

EDK | CDIP | CDPE | CDEP |
Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

Rédaction: Secrétariat général CDIP (Gabriela Fuchs)
Adresse: Secrétariat général CDIP, Maison des cantons, Speichergasse 6, Case postale, 3001 Berne
Edition en ligne: www.cdip.ch > Documentation > Infolettres
Téléphone/fax: +41 (0)31 309 51 11, +41 (0)31 309 51 50
Site web/courriel: www.cdip.ch, edk@edk.ch
Conception graphique kong. funktion gestaltung, Biel-Bienne
Mise en page: Secrétariat général CDIP
Impression: Ediprim SA, Biel-Bienne